



**Cfdt:** Syndicat du Ministère de la Justice

## **Déclaration liminaire de la CFDT**

### **Comité social d'administration centrale**

### **21 juin 2023**

Madame la Présidente, mesdames, messieurs les membres du CSA-AC

A l'occasion de ce 2<sup>ème</sup> comité social d'administration centrale, est évoquée notamment **l'organisation du secrétariat général**. Mais pas l'organisation des ressources humaines.

La délégation à l'encadrement supérieur ne répondra pas à tous les enjeux si on n'ose pas se poser la question de la **gestion défaillante des services en charge des ressources humaines**.

Cette gestion a un impact fort non seulement sur le **fonctionnement des services** mais également sur les **droits des agents** qui sont régulièrement bafoués en l'absence de relais RH de proximité efficace : absence d'information, absence de réponse aux demandes, absence de traitement dans des délais raisonnables...

Les services ne répondent plus, même sur des saisines anciennes laissant des agents dans leurs difficultés et leur mal-être au travail.

Les agents en administration centrale n'ont même pas connaissance de leurs horaires de travail. Que faire avec une charte des temps de l'administration centrale qui a plus de 20 ans et des règlements directionnels (ROTT) tout aussi anciens ?

N'est-il pas fondamental que chacun puisse disposer d'un cadre d'organisation du temps de travail, explicite et actualisé ?

Ça montre le peu de cas que l'administration fait de l'accueil des agents et de leur quotidien.

**Et ce n'est pas la faute des agents qui sont bien souvent mis sur leur poste sans formation. C'est un défaut structurel et inadmissible de notre administration centrale.**

Une illustration : Les 9 **délégations interrégionales du secrétariat général** totalement oubliées et occultées du débat !

Et pourtant les sujets ne manquent pas concernant l'organisation au sein des DIR-SG avec une gestion opaque et disparate des effectifs, des suppressions, modifications ou créations de postes, contractualisations, rémunérations au gré des volontés locales, sans souci d'équité entre les agents ni d'uniformité nationale ou de cohérence pour décliner en région les politiques du secrétariat général.

Aucune transparence sur les projets majeurs de réorganisation comme le transfert de compétences vers les finances publiques qui va impacter l'ensemble des DAEB (départements des achats et de l'exécution budgétaire et comptable) : que répondre aux

[synd-cfdt-ac@justice.fr](mailto:synd-cfdt-ac@justice.fr)

<https://cfdt-mj.fr>

01.46.34.78.56



@smj\_cfdt

inquiétudes des agents sur leurs affectations, leurs postes, leurs missions, leurs rémunérations ?

Madame la Secrétaire générale, la **CFDT** vous a interpellée sur les perspectives également pour le **service social des personnels** et la situation dégradée des coordonnateurs régionaux de travail social. A ce jour aucune réponse.

Les modes d'organisation du travail sont pourtant les facteurs majeurs de risques psychosociaux. Le proverbe « *Ce sont toujours les cordonniers qui sont les plus mal chaussés* » s'applique donc parfaitement aux DIR-SG, dont le rôle est d'apporter notamment un soutien aux services déconcentrés sur la qualité de vie et des conditions de travail !

Et malheureusement c'est devenue la règle pour l'ensemble de l'administration centrale, dans toutes ses composantes, directions et services à compétence nationale.

**Les agents ont besoin d'avoir les moyens et l'organisation leur permettant d'accomplir leurs missions.**

**Même la communication pêche, l'information ne circule pas au sein de l'administration centrale, qu'elle soit RH ou qu'elle touche à la santé des agents.**

Pour preuve l'incendie important qui a eu lieu à Aubervilliers il y a peu. Des substances potentiellement nocives ont brûlé et un seul et unique mail bien maigre pour seule information aux agents.

**Madame la Secrétaire générale, la CFDT dénonce cette absence de prise en charge des problématiques rencontrées au quotidien par les agents. Comment ce ministère peut-il espérer fonctionner si les agents de son administration centrale ne sont pas écoutés et protégés ?**

Madame la Présidente, mesdames, messieurs merci de votre attention.

**Syndicat des représentants au CSA-AC :**

Jean-Jacques Rédarès  
Emmanuelle François,  
Maryne Macle  
Rahmouna El-Mehdi  
Elisabeth Matias  
Anne-Laure Heroguel

